

ennemie, n'en est pas moins respectable par bien des titres. Je ne sache pas au reste, que dans le tissu de cette relation, il me soit échappé une seule particularité dont on puisse avec justice infirmer la certitude, encore moins pourrais-je me persuader que la malignité puisse découvrir un seul trait qui l'autorise à rejeter sur la Nation Française l'indignité de cet évènement.

On avait fait agréer aux Sauvages le traité de la capitulation; pouvait-on prévenir plus sûrement l'infraction?

On avait assigné aux ennemis, pour assurer leur retraite, une escorte de quatre cens hommes, dont quelques-uns même ont été la victime d'un zèle trop vif à réprimer le désordre; pouvait-on plus efficacement empêcher l'inobservation du traité?

Enfin, on est allé jusqu'à racheter à grands frais les Anglais, et à les tirer à prix d'argent des mains des Sauvages; de sorte que près de quatre cens sont à Quebec, prêts à s'embarquer pour Boston. Pouvait-on plus sincèrement réparer la violation du traité? Ces réflexions me paraissent sans réplique.

Les Sauvages sont donc seuls responsables du violement du droit des gens: et ce n'est qu'à leur insatiable férocité et à leur indépendance, qu'on peut en attribuer la cause. La nouvelle de cette fatale exécution, répandue dans les colonies Anglaises, y a semé la désolation et l'effroi au point qu'un seul Sauvage a bien osé pousser la témérité jusqu'à aller enlever des prisonniers presque aux portes d'Orange, sans qu'on l'ait inquiété, ni dans son expédition, ni dans sa retraite. Aussi les ennemis n'ont-ils formé aucune entreprise contre nous